

OFI Financial Investment - Precious Metals

ACTIFS RÉELS • MÉTAUX PRÉCIEUX • INTERNATIONAL

OFI Financial Investment - Precious Metals vise à offrir une **exposition à un panier d'actifs réels**, avec une réplique synthétique de l'indice « Basket Precious Metals Strategy ». Cet indice, développé par l'équipe de gestion du fonds, est composé de **contrats à terme sur les principaux métaux précieux et sur taux d'intérêt**.

L'indice est composé de : 35 % or, 20 % argent, 20 % palladium, 20 % platine et 5 % Eurodollar 3 mois⁽¹⁾. Le fonds reproduira à la hausse comme à la baisse les variations de cet indice.

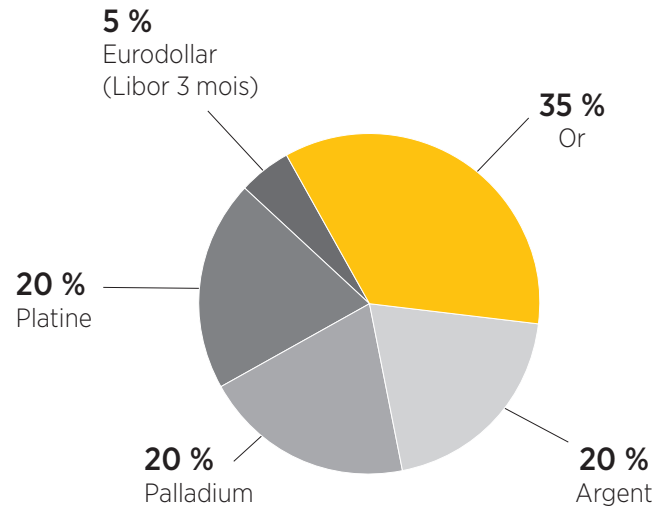
Le rebalancement de l'indice entre ces différents composants est réalisé quotidiennement.

OFI Financial Investment - Precious Metals constitue ainsi une **offre simple et transparente, exposée aux secteurs de l'or et des métaux précieux**, sans investissements dans les actions minières du secteur.

Ce fonds **UCITS V** est couvert contre le risque de change et offre une liquidité quotidienne. Sa durée de placement recommandée est de 3 ans minimum.

⁽¹⁾Méthodologie de calcul de l'indice disponible sur demande

Une allocation fixe basée sur la diversification entre les métaux



Source : OFI AM

Caractéristiques

CODES ISIN

Part XL : FR0013190287 • Part I : FR0011170786
Part R : FR0011170182 • Part RF : FR0013304441

FORME JURIDIQUE

Compartiment de la SICAV de droit français
OFI Financial Investment

CLASSIFICATION AMF

Fonds mixte

DATE DE CRÉATION

8 mars 2012, agréé par l'AMF

DEVISE

Euro

VALORISATION

Quotidienne

SOCIÉTÉ DE GESTION

OFI Asset Management

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Capitalisation

FRAIS D'ENTRÉE / DE SORTIE

2 % max / Néant

FRAIS DE GESTION COURANTS

Part XL : 0,41 % • Part I : 0,76 %
Part R : 1,51 % • Part RF : 0,86 %
(exercice précédent, clos en décembre 2019)

COMMISSION DE SURPERFORMANCE

Néant

MONTANT DE SOUSCRIPTION MINIMUM

Part I : 1 000 000 € • Part R : 1 part
Part XL : 15 000 000 €

ÉCHELLE DE RISQUE*



Équipe de gestion



BENJAMIN LOUVET

Gérant de fonds
matières premières



OLIVIER DAGUIN

Gérant de fonds
matières premières

Les atouts

- Un accès simplifié au secteur de l'or et des métaux précieux, sans investissement dans les actions du secteur
- Aucun investissement en matières premières physiques
- Un savoir-faire développé par une équipe d'experts reconnus
- Un fonds UCITS V, couvert contre le risque de change et offrant une liquidité quotidienne

Les risques

- Perte en capital
- Investissement dans des instruments financiers à terme sur les matières premières
- Contrepartie
- Surexposition au marché
- Taux

Équipe de gestion au 31/12/19, susceptible d'évoluer. Pour plus d'informations : www.ofi-am.fr • *L'échelle de risque et de rendement est un indicateur allant de 1 à 7 et correspondant à des niveaux de risque croissants. La catégorie de risque et de rendement indiquée dans ce document est susceptible d'évoluer dans le temps. Elle est déterminée par application d'une méthodologie réglementaire. Pour plus de détails sur cette méthodologie, se référer au Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC).

OFI Financial Investment - Precious Metals : avantages/inconvénients



POINTS FORTS

FONDS MINIÈRES MÉTAUX PRÉCIEUX

Sur-réagit généralement à la hausse aux mouvements des matières premières sous-jacentes

- Format UCITS V
- Liquidité quotidienne

ETF OR

Exposé uniquement à l'or

- Liquidité quotidienne

OFI FINANCIAL INVESTMENT - PRECIOUS METALS

Uniquement exposé aux métaux précieux

- Format UCITS V
- Liquidité quotidienne
- Pas de matière première physique
- Couvert contre le risque de change



POINTS D'ATTENTION

Sur-réagit généralement à la baisse aux mouvements des matières premières sous-jacentes

- Performances indexées aux mouvements des marchés actions
- Difficulté de trouver des actions « pure players »

Ne satisfait pas au format UCITS V

- Couverture du risque de change pas systématique
- Or physique
- Attention aux frais cachés des ETF

Pas uniquement exposé à l'or

- Risques principaux : capital, utilisation d'instruments financiers à terme sur les matières premières, contrepartie, surexposition, taux

LE SWAP

- Pour réaliser l'exposition aux métaux précieux, l'équipe de gestion a mis en place un contrat d'échanges de flux financiers.
- Ce swap consiste à échanger une commission fixe contre la performance de l'indice Basket Precious Metals Strategy.

COLLATÉRAL ET LIMITE DE RISQUE AVEC LA CONTREPARTIE

- Aucun collatéral : le fonds est essentiellement investi en Bons du Trésor Français (BTF).
- La limite d'engagement est fixée à la performance d'une journée de l'indice.

OFI FINANCIAL INVESTMENT - PRECIOUS METALS

COMMISSION
FIXE

PERFORMANCE
DE L'INDICE

CONTREPARTIE

EXPOSITION

MARCHÉS



Ce document à caractère promotionnel est destiné exclusivement à des clients professionnels et non professionnels au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'OFI Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par OFI Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Le(s) fonds mentionné(s) dans le document a/ont été agréé(s) par l'AMF ou la CSSF et est(sont) autorisé(s) à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Préalablement à tout investissement,

il convient de vérifier si l'investisseur est légalement autorisé à souscrire dans le fonds. Le DICI doit être obligatoirement remis aux souscripteurs préalablement à la souscription. Les règles de fonctionnement, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le DICI de ce dernier. Le DICI et les derniers documents périodiques sont disponibles sur demande auprès d'OFI Asset Management. OFI Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. OFI Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Dans l'hypothèse où un fonds fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

CONTACT

+33 (0)1 40 68 17 17
contact@ofi-am.fr

Suivez-nous !

